

Explications à l'attention du camarade Ann (អាន់), à titre d'information,

Au sujet de Meng (ម៉េង), Thon (ថុន) et Bav (បាវ), qui ont été dénoncés par ces espèces de PHOU Seng Mean (ភូ សេងម៉ាន) et de MEY Chhen (មី ឆេន). D'après mon examen, ils se sont réunis et ont fomenté un plan qui consistait effectivement à se réfugier au Vietnam. Et ce problème-là, le Parti a décidé de donner ordre d'arrêter les trois individus mentionnés plus haut et de vous les envoyer, à vous, camarade.

Toutes les explications données ci-dessus, je vous prie de les prendre en considération, à titre d'information.

Avec le respect des tâches du Parti, le plus élevé qui soit,

Nheng Nhorng (ញ៉េងញ៉េង),

(Illisible) Boeun (ប៊ុន)

Le 20 janvier 1978

Compte rendu

**À l'attention du camarade Ann, policier du district de Tram Kak (ត្រាំកាក់),
très respecté et bien-aimé, à titre d'information,**

À propos des activités des deux personnes qui étaient en fuite, KEA Kim (គីម កឹម) et Ngorn (ង៉ន) : en fait, ces deux individus en question sont venus du district 109, sur ordre de l'*Angkar*. Quant aux femmes de ces hommes, elles vivent dans la commune de Ang Ta Som (អង្គតាសែម). Ces hommes se sont enfuis en laissant leurs femmes et leurs enfants dans la commune de Ang Ta Som. Selon les aveux de cette espèce de KEAN Kim, il a été trompé par ce Ngorn. Tous les deux ont reçu l'ordre de l'*Angkar* de quitter le district 109 pour s'installer dans la commune de Ang Ta Som. En effet, ils étaient originaires des villages de Svay Ta Mek (ស្វាយតាមេក), de Prèk Ta Duong (ព្រែកតាដូង). Ngorn a dit à KEA Kim : « Dans ces villages de Svay Ta Mek et de Prèk Ta Duong, on s'éclate à manger, il y a de la nourriture en abondance et on ne manque de rien. Si nous voulons manger abondamment, il faut que nous allions au village de Svay Ta Mek ». Alors, KEA Kim prit la fuite, persuadé par Ngorn qui, lui-même, s'enfuit avec ce KEA Kim. Ils voyagèrent deux nuits et deux jours avant d'arriver dans les villages de Svay Ta Mek et de Prèk Ta Duong. Ngorn est allé rejoindre ses frères et sœurs et ses parents dans son village natal. Quant à KEA Kim, il est allé loger dans la maison du chef de village appelé Roeun (រឿន).

Il s'est mis à travailler avec les compatriotes de cet endroit, durant un mois. Ensuite, comme il pensait à sa femme, il a quitté les villages de Svay Ta Mek et de Prek Ta Duong pour regagner Ang Ta Som. Il arriva là-bas le 17 janvier 1978.

Remarque : tout le long de ce parcours de va et vient, selon ses aveux, il n'est pas entré dans une quelconque coopérative pour demander du riz à manger. Il s'est fondu parmi les habitants qui étaient en train de moissonner le paddy. Quand je l'ai cuisiné pour savoir ce qu'il a fait pendant son voyage et quels étaient les gens qu'il a pu contacter, d'un endroit à l'autre, il n'a pas voulu répondre à cette question. Il n'a cessé de dire qu'il est allé directement vers sa destination, sans être entré dans les maisons des habitants, et après avoir marché le long des rizières, sans traverser la route.

À propos de cette histoire, j'ai pu demander l'avis de l'*Angkar*. Celle-ci a décidé de vous l'envoyer à vous, camarade, pour que vous l'interrogiez et que vous poursuiviez l'enquête, dans le but de continuer à rechercher la filière ennemie, dans le cadre des tâches de défense du pays.

Le 17 janvier 1978
Ang Ta Som,
[Signature]

À l'attention du camarade chef du Centre de rééducation du district 105,

à titre d'information,

Je vous ai envoyé un habitant du peuple nouveau appelé SOK Sè (សុក សៃ), qui vivait dans le village de Tram Kak, commune de Tram Kak. Ce SOK Sè a cherché des histoires en disant que, le 14 janvier, on l'a utilisé comme s'il était un animal. Il a encore fait remarquer que le grenier était plein à craquer de paddy, mais on ne lui a pas donné à manger à sa faim. Par ailleurs, il a critiqué : « Qui cultive des patates en ce mois-ci ? Cela ne donnerait que des feuilles. N'obéissons pas à ces espèces d'ennemis qui nous donnent ordre de faire ces plantations. Ils ne connaissent rien à rien ».

Concernant ce problème, le Parti du district a décidé de me laisser l'arrêter et de l'envoyer vers vous, camarade.

Après l'avoir arrêté, je l'ai consolé et je l'ai interrogé. Il n'a rien voulu avouer. Il s'est contenté de répondre qu'il avait fait des petites affaires avec les Vietnamiens, c'est tout. Lorsque je lui ai demandé quelles étaient ces affaires en question, il a refusé de répondre.

Par conséquent, je vous demande, camarade, de le réceptionner, de continuer à l'interroger et d'examiner son cas.

Commune de Tram Kak,
le 17 janvier 1978

Nun (នុន)

Compte rendu

**À l'attention du camarade Ann, policier du district de Tram Kak,
à titre d'information,**

Je vous prie, camarade, de réceptionner un ennemi s'appelant SAN Sok (សាន សុក) qui a été dénoncé par cette espèce de CHIN Chrean (ជិន ច្រៀន). En effet, le Parti du district a décidé de l'envoyer à vous, camarade. Quant à Chin (ជិន), qui vivait à Trâpeang Svay (ត្រពាំងស្វាយ) et qui a été dénoncé par cette espèce de CHIN Chrean, il s'est évadé depuis le mois de novembre.

Par conséquent, je me permets de vous en informer, et je vous prie de le réceptionner, conformément au souhait du Parti.

Avec un haut respect des tâches révolutionnaires,

Ta Phém (តាភឹម), le 17 janvier 1978

Chef de la coopérative communale

Khit (ឃឹត)

Je me permets de vous préciser, camarade, que selon les aveux de cette espèce de SAN Sok, ceux qui appartenaient à sa filière étaient comme ci-après :

1. NORN Dom (ណន់ ដុំ)
2. PHAN Sam El (ផាន់ សំអែល)
3. SVAY Phon (ស្វាយ ផុន)
4. SAY Nuon Chheng (សាយ នួនឆេង)

Par conséquent, que vous en soyez informé.

Compte rendu

**À l'attention du camarade Ann très respecté et bien-aimé,
à titre d'information,**

Je me permets de vous rendre compte des activités de l'ennemi que je vous ai envoyé, comme ci-après :

1. Il a dit : « Mes cinq ou six enfants travaillent à en crever. Et ils ne consentent pas à me dispenser de travail, à moi, tout seul. Ils ne cessent de me chercher des histoires ».

2. Il a dit : « KHIEU Samphan (ខៀវ សំផន) s'est vanté qu'il rendait service à la population. Mais quel service rend-t-il au juste ? Il ne fait que se promener en voiture. S'il veut bien manger, il peut le faire. Et moi, je travaille à en crever, mais je ne me nourris que de la bouillie de riz.

3. Il s'est disputé avec sa femme. Il a dit : « Tu n'as qu'à faire la révolution. Moi, je ne la fais pas ». Et en particulier, cet individu est en conflit avec la coopérative depuis 1972, ou 1973, et cela jusqu'à nos jours.

4. Cette espèce de Nam (ណាំ), là, c'est un Vietnamien de souche.

Par conséquent, je vous prie, camarade, d'en prendre considération, à titre d'information.

Le 16 janvier 1978

Commune de Trâpeang Thom Tbaung (ត្រពាំងធំត្បូង)

Chim (ជឹម)

Celui-là, il a contesté. Il a critiqué l'*Angkar*. Il a dit qu'il a travaillé à en crever, mais qu'on lui a donné à manger que de la bouillie du riz. Il ne veut plus faire la révolution.

* * *